

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

REÇU LE

19 JAN. 2023

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

-Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

-Vu le Code de la Route,

-Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

-Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

-Considérant la demande de Mme Carron « rue du Bizay (Carron) » pour une période de 2 jours à compter du 9 janvier 2023 afin de réaliser des travaux sur sa toiture.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits au niveau du 387 rue du Bizay « chemin des dames » pour une période de 2 jours du 9 janvier au 10 janvier 2023 afin de permettre le stationnement du poids lourd.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux réglementaires par l'administré.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions d'un présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

Article 5 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
Mme Carron Cécile
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Marcilly Le Châtel le 06 janvier 2023.

Le Maire
Thierry GOUBY

